

République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité  
Département de la Somme  
Arrondissement de Montdidier



SIAEP  
GUERBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2024

Délibération DCS 2024/09

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable**  
**Séance du 18 juin 2024**

Date de convocation : **07 juin 2024**  
Heure de début de séance : **18h09**  
Secrétaire de séance : **Mme BOITEL Valérie**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés :

**Mmes et Mrs** : Philippe Fagoo ; Philippe Carpentier ; Stéphane Delaporte ; Quentin Soilleux ; Michel Million ; Valérie Boitel ; Bruno Lengrand ; Martial Roquencourt\* ; Christian Carrette ; Frédéric Carpentier ; Jean-Michel Dely ; Philippe Blanchard ; Emmanuel Alves Dos Santos ; Guy Messialle\* ; Jean-Pierre Destombes ; Yves Gautier ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré ; Xavier Balzot ; Daniel Godefroy ; Bruno Defever ; Julien Descornes ; Marceau Morel ; Yves Veil ; Raymond Nieto ; Jean-Claude Gout ; Jean-Michel Cherault ; Cyrille Cleuet ; Hervé Etevez ; Thomas Soufflet ; Alain Soufflet, Fabrice Beaucourt ; Xavier Ribaucourt ; Gérard Prouillet ; Frédérick Boquet, Murielle Fimes , Gauthier Nancelle, Jean Obry ; Jean-Louis Gradel ; Céline Duberseuil ; Eymeric Bizet, Michel Choisy, Jean-Pierre Cozette, Jacky Massies , Benoît Vansteenkiste, Christophe Dumont

(\*suppléant)

Représentés : **Pouvoir** d'Olivier Tincourt à Jean-Marie CARRE, d'Aurore Ramu à Cyrille Cleuet

**OBJET : Effacement de dette par suite d'une décision de justice**

**Le Président** informe l'assemblée que l'un de ses abonnés avait une dette correspondant à la facture d'eau potable suivante :

Période de facturation	N° de facture	Montant TTC en €
2 <sup>ème</sup> semestre 2013	2013-043-004251	63.28€

Par suite d'une décision de Justice du 05/09/2015 pour mise en liquidation judiciaire, le SIAEP de Guerbigny se trouve dans l'obligation d'effacer ladite dette de 63.28€.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- D'APPROUVER l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 63.28 euros,
- DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

<b>Membres en exercice :</b>	<b>84</b>	<b>Votants :</b>	<b>50</b>
<b>Présents :</b>	<b>48</b>	<b>Pour :</b>	<b>50</b>
<b>Absents :</b>	<b>36</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Pouvoir :</b>	<b>02</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 19/06/2024 et transmission par voie dématérialisée le 19/06/2024. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication